

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville



Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

La Neuveville
Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

Avis de construction

Requérants : Adrian Veraguth, Champ-du-Plâne 11, 2532 Macolin

Auteur du projet : ARGE preiswerk mischkulnig architekten, Werkhofstrasse 11, 2503 Bienne

Emplacement : Parcelles 231/232, rue du Faubourg 18/20, 2520 La Neuveville

Zone : Plan de quartier «Vieille Ville»

Objet protégé : Digne de protection

ISOS 2 obj de sauvegarde A

Recensement arch. : Ensemble bâti groupe B (La Neuveville, rue du Château/rue du Faubourg) Obj C

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Transformation et réhabilitation d'immeubles d'habitation existants. Changement d'affectation du rez-de-chaussée.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 6 septembre 2024 au 7 octobre 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 6 septembre 2024

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : M^{me} Claire et M. Eric Bürki, Chemin du Tirage 2, 2520 La Neuveville.

Emplacement : parcelle N° 168, au lieu-dit : «Chemin du Tirage 2», commune de La Neuveville.

Projet : rénovation (peinture) des façades Nord, Ouest et Sud, remplacement des chéneaux et des berceaux de toiture.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : plan de quartier «Vieille Ville».

Recensement arch. : objet C, digne de conservation, sous contrat de classement depuis le 11 novembre 2002 et ensemble bâti B.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 6 octobre 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 6 septembre 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Restrictions à la circulation durant la Fête du Vin 2024 – 6, 7 et 8 septembre 2024

Pour permettre les installations nécessaires, les places et rues suivantes seront fermées à la circulation et au stationnement. Les motards sont également priés de ne pas laisser leurs motos à la place du Marché.

Périodes :

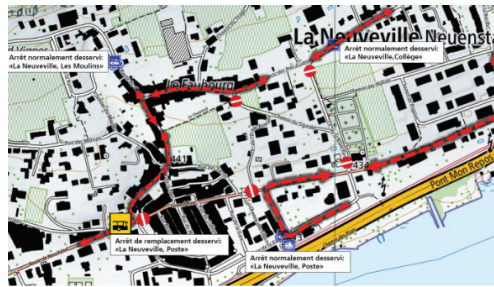
Du lundi 2 au lundi 9 septembre 2024 au soir, les rues Beauregard, de l'Hôpital, du Collège, du

Marché et du Port seront fermées à la circulation ainsi que les places de La Liberté et du Marché.

Durant la manifestation, la Grand-Rue, les rues Beauregard, de l'Hôpital, du Collège, du Marché ainsi que les places de La Liberté et du Marché seront interdites à la circulation, ainsi que le chemin de la Blanche-Eglise.

Comme l'année dernière, un sens de circulation sera mis en place avec une signalisation adéquate, afin d'améliorer la sécurité du trafic et des participants à la fête. Nous invitons les usagers de la route à se référer à la déviation.

Concernant les arrêts pour les cars postaux de la ligne 132, du vendredi 6.9.2024 à partir de 8 h au dimanche 8.9.2024 à 23 h, l'arrêt sera transféré et aménagé à la route de Neuchâtel devant la banque Raiffeisen. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus au 058 386 47 93 ou infrastrukturbern@postauto.ch.



Veillez prendre note que durant le cortège, le trafic des cars postaux sera perturbé.

Nous remercions la population de bien vouloir se conformer à la signalisation mise en place.

CORTÈGE

Cortège de la Fête du Vin

Départ : ch. des Prés-Guëtins – dimanche 8 septembre 2024 à 14 h 30

1^{ère} boucle : ch. des Prés-Guëtins – rue du Faubourg – rue du Tempé – Grand-Rue (direction Est) – av. des Collonges – Pl. de La Gare.

2^e boucle : Pl. de La Gare – pl. du Marché – rue du Port – Grand-Rue (direction Est) – av. des Collonges – pl. de La Gare.

La réouverture de la Grand-Rue est prévue le dimanche 8 septembre 2024 à 23 h.

Un grand merci à toutes et à tous pour votre collaboration et votre compréhension.

Police administrative

Commune Municipale de La Neuveville

Élections Municipales

Le Conseil municipal a fixé au dimanche 27 octobre 2024 l'élection

- de 35 membres du Conseil général
- de 6 membres du Conseil municipal
- du/de la maire (président/e du Conseil municipal)

pour une nouvelle période administrative de quatre ans (2025-2028).

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la Commune municipale de La Neuveville, les listes des candidats/candidates doivent être déposées à la Chancellerie municipale au plus tard 44 jours (vendredi à midi) avant l'ouverture du scrutin, soit le vendredi 13 septembre 2024 à midi.

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens/citoyennes, habilités à voter en matière communale (au moins 3 mois de résidence dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et

elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les candidats et candidates ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour un même organe. S'ils ou elles figurent sur plusieurs listes, le chancelier municipal les invite à se décider pour l'une d'elles jusqu'au 39^e jour avant le scrutin (mercredi, à 12 h), soit le mercredi 18 septembre 2024 à midi. Ils ou elles seront biffés sur les autres. Si, durant ce délai, leur choix n'a pas été indiqué, ils ou elles seront biffés de toutes les listes de candidats et candidates.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir. Pour les élections au système proportionnel, chaque nom ne peut figurer plus de deux fois sur la liste.

Les premiers ou premières signataires de la liste ou, s'ils ou elles sont empêchés, les deuxièmes ont le statut de mandataires auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Deux ou plusieurs listes électorales peuvent être apparentées par une déclaration concordante de signataires ou de leurs mandataires au plus tard jusqu'au 39^e jour avant le scrutin (mercredi, à 12h). Entre listes apparentées, le sous-apparement n'est pas autorisé.

Les candidats/candidates à la Mairie doivent être présentés/ées par 10 citoyens/citoyennes au moins, habilités à voter en matière communale (au moins 3 mois de résidence dans la commune), jusqu'au vendredi 13 septembre 2024 à midi.

Un citoyen ou une citoyenne peut en même temps être candidat/candidate à la Mairie, au Conseil municipal et au Conseil général. Si un/e des candidats/candidates est élu/e simultanément à deux ou trois des organes précités, il/elle doit opter dans un délai de six jours pour l'organe dans lequel il souhaite siéger. Il reste dès lors suppléant dans l'autre organe (la Mairie est exclue de cette possibilité, vu que l'élection est faite au système majoritaire).

L'élection des membres du Conseil général et du Conseil municipal a lieu selon le système proportionnel. Lorsque le nombre des candidats et candidates de toutes les listes se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil municipal proclame élus tacitement tous les candidats et candidates.

En ce qui concerne l'élection du/de la Maire, qui a lieu au système majoritaire, si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le/la Maire est élu/e tacitement. Si aucun/e candidat/candidate n'obtient la majorité absolue au premier tour de scrutin, il sera procédé à un deuxième tour de scrutin le dimanche 24 novembre 2024. Seuls deux candidats et candidates peuvent se représenter au deuxième tour, à savoir celles et/ou ceux qui ont obtenu le plus de suffrages au premier tour. Est élu/e le candidat ou la candidate qui obtient le plus grand nombre

de voix (majorité relative). En cas d'égalité des voix, on procède à un tirage au sort.

Pour le surplus, prière de consulter les dispositions du Règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la Commune municipale de La Neuveville (disponible sur le site Internet communal). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

D'autre part, en ce qui concerne les bulletins non officiels fournis par les partis politiques, des instructions précises seront données pour la numérotation des candidats/candidates avant l'impression. Cette numérotation est indispensable au dépouillement électronique.

La Neuveville, septembre 2024

La Chancellerie Municipale

Municipalité de La Neuveville

Publication

Le 23 août 2024, le Conseil municipal de La Neuveville a révisé l'ordonnance sur les tarifs d'électricité. Son entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2025.

Cette ordonnance peut être consultée auprès de l'administration des finances, place du Marché 3, 2520 La Neuveville, pendant les heures d'ouverture des bureaux de l'administration.

Un recours en matière communale peut être déposé à son encontre, dans un délai de 30 jours dès sa publication dans la Feuille officielle du district, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, case postale 106, 2608 Courtelary.

La Neuveville, le 6 septembre 2024

Conseil Municipal

Municipalité de La Neuveville

Les Infos du Municipal du 6 septembre 2024

Mammobus à La Neuveville

Dans le cadre d'Octobre rose, le Conseil municipal a accepté la demande de l'association pour le dépistage du cancer du sein BEJUNE d'installer le vendredi 27 septembre 2024 de 8h à 17h00 un Mammobus à la Place du Marché. L'objectif est d'inviter les femmes du Jura bernois entre 50 ans et 74 ans qui ne participent pas encore au dépistage à faire leur mammographie à proximité de leur domicile et/ou leur lieu de travail. Pour prendre rendez-vous, vous avez la possibilité de les contacter au 032/494.31.50 ou sur le site Internet www.depistage-bejune.ch/mammobus ou en vous rendant spontanément au Mammobus.

Défibrillateurs à La Neuveville

La Commune de La Neuveville dispose de 9 défibrillateurs sur son territoire. Ils se trouvent :

- Place de la Liberté, installé sur un support, devant le bâtiment de la Mairie, côté nord;
- Place de la Gare 3, installé sur un support, devant l'entrée du Centre des Epancheurs;
- Chemin de la Plage 10, contre la station de pompage sur la façade sud, côté est. En face du mur du Restaurant de la Plage;
- Chemin de St-Joux 22, à l'intérieur du bâtiment du Restaurant du Nénuphar, sur le mur droit à l'entrée.
- Chemin du Signolet 8, sur la face gauche du mur, à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique de l'école primaire et enfantine.
- Chemin des Prés-Guëtins 17, sur la face gauche du mur, à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique du Collège du district.
- Route du Vignoble 21, placé à l'extérieur du bâtiment du service de l'équipement, sur la face sud, face à la Cave de Berne.
- Rue des Mornets 25, placé sur le mur nord de la station de couplage.

- Schafisweg 39 à Chavannes, placé contre le mur, à côté de la station transformatrice de Chavannes.



Ces appareils sont à utiliser en cas d'arrêt cardio-respiratoire uniquement. Après avoir décroché l'appareil de son boîtier, appuyez sur « Push to Call », un/une opérateur/trice du 144 indique les directives à suivre, étape par étape. Les défibrillateurs sont directement reliés à un centre d'appels d'urgences 24/24 et 7j/7. Des panneaux en français, en allemand et en anglais avec les instructions d'utilisation sont placés à côté de chaque appareil.

À NOTER! Pour prévenir les utilisations abusives, chaque défibrillateur est placé dans un boîtier antivol mis sous alarme.

Votre Conseil Municipal

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIE SSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 3^e trimestre 2024

Stationnements

- Diesse:** Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h et 11h45
- Prêles:** A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
- Lamboing:** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

14 septembre, 28 septembre

L'administration communale

Avis de construction

Requérant : M^{me} Carole Léchet, Ch. des Noisetiers 46, 2516 Lamboing

Auteur du projet : Viret Architectes SA, Wasserstrasse 1a, 2555 Brügg

Propriétaire foncier : M^{me} Carole Léchet, Lamboing et M. Bernard Léchet, Orvin

Projet : Agrandissement du sous-sol et assainissement énergétique de l'enveloppe thermique, Ch. des Noisetiers 46, parcelle 1345, village de Lamboing

Zone : Agricole

Dérogation : à la 24c LAT

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 30 août au 29 septembre 2024, publication dans la FO du 4 septembre 2024. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 30 août 2024

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : Ecole Rivendell, M. Joaquim Sieber, Mont-Sujet 14, Prêles

Auteur du projet : Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, Prêles

Propriétaires fonciers : M. Cyril Gauchat, 2518 Nods, M. Christian Gauchat, 2520 La Neuveville et M. Bernard Gauchat, 1589 Chabrey

Projet : Changement d'affectation partiel du bâtiment pour une école privée de petite structure, parcelle N° 2369, Route de Diesse 3, village de Prêles

Zone : Zone mixte A

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 30 août au 29 septembre 2024. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 30 août 2024

Secrétariat communal

 **Plateau de Diesse**
La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2024 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 11h30	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2024, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	23.12.24	02.01.25	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles

Avis de construction

Requérant : M. Martin Feusi, Rütliweg 3, 3114 Wichtrach.

Emplacement : parcelle N° 112, au lieu-dit : « Baselstein 7 », Lamboing, commune de Plateau de Diesse.

Projet : remplacement d'un réservoir d'eaux usées en béton par un nouveau réservoir en plastique.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogation : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 29 septembre 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 30 août 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : M. Frédéric Bourquin, La Reposière 5, 2516 Lamboing

Auteur du projet : S & G Architecture Sàrl, Route de Prêles 4, 2516 Lamboing

Propriétaire foncier : M. Frédéric Bourquin, Lamboing

Projet : Agrandissement du bâtiment agricole pour créer un espace pour bovins et un stockage de paille, Le Pavé 4, parcelle 2309, village de Diesse

Zone : Agricole

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 6 septembre au 6 octobre 2024, publication dans la FO du 11 septembre 2024. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 6 septembre 2024

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M^{me} Marlène Gaschen, Sur le Souhait 33, 2515 Prêles

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Propriétaires fonciers : M^{me} Carine Acquadro, Prêles et M. Thierry Gaschen, Evillard

Projet : Remplacement de la chaudière électrique par une pompe à chaleur extérieure, parcelle N° 2037, Sur le Souhait 33, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 6 septembre au 6 octobre 2024. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 6 septembre 2024

Secrétariat communal

Commune Mixte de Plateau de Diesse

Aux ayants droit de vote en matière communale

Convocation

à l'Assemblée communale du mardi 24 septembre 2024 à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Groupe d'animation de Plateau de Diesse – Approbation du principe d'une dépense périodique annuelle de CHF 22'000.- pour les activités du GAPD à compter de l'année 2025

a) Présentation du dossier

b) Approbation du principe de la dépense périodique de CHF 22'000.00 pour les activités du GAPD à compter de l'année 2025

2. Vente de l'immeuble sis à la route de Diesse 9, 2516 Lamboing, feuillet N° 2015 (ancienne EJC)

a) Présentation du dossier

b) Approbation du transfert de l'immeuble du patrimoine administratif au patrimoine financier pour la valeur comptable résiduelle de CHF 37'803 au 31.12.2023.

c) Approbation de la vente de l'immeuble pour un montant de CHF 350'000.-.

3. Assermentation de deux nouvelles conseillères communales

a) Promesse solennelle de M^{mes} Anne Pasquiou Caccioppoli et Paméla Welson, Conseillères communales élues

4. Assermentation d'une nouvelle collaboratrice

a) Promesse solennelle de M^{me} Eva Racine, collaboratrice au secrétariat de l'Administration

5. Informations du Conseil communal

6. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont également déposés en consultation au bureau communal pendant le même laps de temps et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 23 août 2024

Déchetterie de Diesse - Ramassage annuel de déchets spéciaux, concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 14 septembre de 9 h à 11 h 30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.-/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

Syndicat de Gestion Forestière Mont Sujet

Les délégués du Syndicat de gestion forestière Mont Sujet sont invités à participer à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le

jeudi 10 octobre 2024 à 19 h
Salle de la Bourgeoisie de Prêles,
Chemin du Stand 3, Prêles

Ordre du jour

1. Salutations
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée du 26 mars 2024
3. Rapport du Président
4. Budget 2025
5. Rapport du garde forestier
6. Divers et imprévus

Selon le règlement d'organisation, la séance est ouverte au public.

Conseil du Syndicat de gestion forestière Mont Sujet

Foire de Diesse

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la FOIRE DE DIESE aura lieu

le lundi 28 octobre 2024

Le groupe d'animation du Plateau de Diesse invite cordialement les commerçants, artisans, créateurs de la région à y participer. Il est encore temps pour vous inscrire!

Prix forfaitaire Fr. 20.- pour les habitants du Plateau

Renseignements et inscriptions :

Gad.diesse@gmail.com ou 079 287 49 86

Soyez les Bienvenus!

Commune mixte de Plateau de Diesse

Ordonnance du Règlement d'organisation

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998

(OCO; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 2 septembre 2024, le Conseil communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse a adopté les modifications des arts 10, al. 1, 16, al. 3, 21 et l'annexe I (répartition des dicastères), 36, al. 1 de l'ordonnance du Règlement d'organisation. Ces modifications sont entrées en vigueur rétroactivement au 1^{er} septembre 2024, sous réserve d'un éventuel recours formé à leur rencontre.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Prêles, le 6 septembre 2024

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Le Secrétariat communal

Commune mixte de Plateau de Diesse

Élection communale complémentaire du 9 août 2024. (Législature 2022-2025)

Proclamation du résultat partiel

Conformément à l'art. 16, al. 2, 3 et 4 du Règlement communal concernant les élections et votations aux urnes, se fondant également par analogie sur l'art. 33, al. 2 de la Loi cantonale sur les droits politiques, le Conseil communal, dans sa séance du 2 septembre 2024, constatant que les délais de recours étaient échus, qu'il n'existait pas de motifs d'incompatibilité, ni en raison de la fonction (art. 49 RO), ni par rapport à la parenté (annexe II RO) et qu'aucun vice ne l'entachait, a validé les résultats tacites de l'élection communale complémentaire du 9 août 2024.

Sont ainsi proclamés élus :

En qualité de Conseillères communales :

PASQUIOU CACCIOPOLI Anne, 1972, Diesse

WELSON Paméla, 1983, Diesse

Elles ont déclaré vouloir accepter la charge que les citoyens leur ont confiée.

Nous nous permettons de leur adresser nos sincères félicitations pour leur élection.

Le Conseil communal

Prêles, le 6 septembre 2024

Votations Fédérales et Cantonales Dimanche 22.09.2024

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche 22 septembre au bureau de vote de 10h à 12h**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION:

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte!
2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence: M. Dominique Sunier

Administration: M^{me} Mélanie Kiener

Bureau de vote

Dimanche 22 septembre 2024 de 9h45 à 12h

Membres: M^{me} Céline Lack

M. Alain Kasteler

Suppléant: M. Thomas Lachat

Bureau de dépouillement

Dimanche 22 septembre 2024 dès 10h

Membres: M. Stéphane Kinkio

M^{me} Helene Kung

M^{me} Maude Lemoine

M. Xavier Iseli

M. Jérôme Läufer

M. Lehmann Philippe

M. Patrick Jäggi

M^{me} Jessica Lecomte

Suppléante: M^{me} Mendy Leuenberger

L'administration communale

Recherche d'un délégué auprès du Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

A la suite de la récente démission du titulaire, la Commune mixte de Plateau de Diesse est à la recherche de son futur délégué auprès du Conseil du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse. Nous souhaitons donc nous attacher les compétences d'une citoyenne ou d'un citoyen prêt à donner un peu de son temps pour la collectivité.

La fonction est ouverte à toute personne jouissant du droit de vote dans la Commune mixte de Plateau de Diesse. La qualité de pompier actif est un atout mais ne constitue pas forcément un prérequis. Le Conseiller communal en charge du dicastère concerné se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Etes-vous intéressé.e à embrasser cette fonction? Alors, contactez-nous, par écrit jusqu'au **vendredi 13 septembre 2024** (courrier A, le timbre postal fait foi) à l'adresse La Chaîne 2, 2515 Prêles ou par courriel à:

info@leplateaudediesse.ch

pour nous faire part de votre candidature.

Dans l'optique d'assurer la continuité, le Conseil communal procédera à la nomination lors de sa séance du 16 septembre 2024.

Prêles, le 6 septembre 2024.

Le Conseil communal

Organisation de la fête villageoise 2025 à Diesse

Afin de pouvoir organiser la fête villageoise à Diesse en 2025, la commune est à la recherche de citoyennes et citoyens prêts à s'engager.

Dans le cas où vous seriez intéressés à vous investir dans ce projet, ou pour tout complément d'information, veuillez contacter l'administration communale, au 032 315 70 70 ou par courriel à melanie.kiener@leplateaudediesse.ch

Nous vous remercions de vous annoncer d'ici au 11 octobre 2024, afin que nous puissions rapidement mettre sur pied la première séance.

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre engagement.

L'administration communale

Incinération des déchets en plein air

La loi sur la protection de l'environnement stipule qu'il est interdit d'incinérer les déchets ailleurs que dans une installation, à l'exception des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins si leur incinération n'entraîne pas un dégagement excessif de fumée.

Dans la pratique, cela signifie que seuls des **déchets naturels secs** provenant des forêts, des champs et des jardins peuvent être brûlés, pour autant que le feu ne dégage que peu de fumée. Le dégagement de fumée ne devrait pas durer plus de 10 minutes. Cette durée correspond au laps de temps nécessaire jusqu'à ce que le feu se transforme en brasier. Lorsque le feu est vif, la combustion de la matière est totale et le dégagement de fumée n'est presque plus perceptible.

L'élimination des emballages ou autres déchets de ce type, par incinération en plein air, est proscrite.

Les contrevenants peuvent être dénoncés.

L'administration communale

Le Sagex peut être déposé à la déchetterie

Le Conseil communal rappelle aux usagers que le Sagex (polystyrène expansé (PSE) peut être déposé **gratuitement** à la déchetterie de Diesse. Cette démarche est utile pour éviter que ce déchet volumineux n'encombre vos poubelles et puisse à l'occasion créer des dysfonctionnements dans l'utilisation des conteneurs semi-enterrés.

Le Conseil communal

Recherche plusieurs serveuses

La Commune mixte de Plateau de Diesse organise de grandes festivités le 27 et 28 septembre prochain à la halle de Prêles.

Le vendredi 27.9 dès 18h30 pour les promotions civiques et le samedi 28.9 dès 11h, nous fêterons les 10 ans de la fusion.

Le programme proposera plusieurs prestations dont, du break dance, hiphop, humoriste, chanteur, dj, magicien, cracheuse de feu, animation pour les plus petits, ainsi que la présence de plusieurs personnes officielles.

Nous recherchons plusieurs extras pour le service aux bars.

Tu es majeure, dynamique, souriante, tu souhaites passer une bonne soirée tout en te faisant un peu d'argent?

Avons-nous éveillé ton intérêt?

Alors nous attendons ta candidature par mail à melanie.kiener@leplateaudediesse.ch

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse mail ou au N° de tél. 032 315 70 70.

Prêles, le 6.9.2024

Secrétariat communal



Nods

Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit:

Septembre

Lundis	9, 16, 23, 30	8 h à 12 h
Samedis	7, 21	8 h à 12 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

Administration Communale

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 14 septembre de 9h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Déchets encombrants

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

Samedi 21 septembre 2024

À la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 8h à 12h

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à notre employé M. Julien Frei au N° de tél. 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Administration Communale

Déchetterie de Diesse - Ramassage annuel de déchets spéciaux - Concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 14 septembre de 9h à 11h30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.-/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

Commune mixte de Nods

Plantation et élagage des arbres, haies vives, buissons et cultures agricoles

• Profil d'espace libre

L'espace surplombant la chaussée des routes publiques, y compris la distance latérale au bord de la chaussée (largeur libre), doit être maintenu libre sur une hauteur de 4,50 m au moins.

- La largeur libre doit être de 0.50 m au moins.

Aux points dangereux, les arbres, haies vives, buissons, cultures maraîchères et agricoles (par exemple: le maïs et autres céréales) doivent être plantés à une distance suffisante par rapport à la chaussée, ceci pour éviter un élagage ou un fauchage prématuré.

Nous prions tous les propriétaires concernés d'effectuer l'élagage nécessaire

d'ici fin septembre 2024

Administration communale

Heures de Repos

Nous nous permettons de vous rappeler les articles 23 et 38 de notre règlement de police, à savoir:

Heures de repos**Art. 38**

- 1 De 19 heures à 7 heures et de 12 heures à 13 heures, les activités et travaux bruyants ainsi que l'utilisation de machines et installations bruyantes sont interdits.
- 2 De 22 heures à 7 heures et de 12 heures à 13 heures, les travaux et activités bruyants liés à l'usage d'une maison d'habitation ou d'un logement similaire sont prohibés. Il s'agit notamment de l'interdiction de passer la tondeuse à gazon ou d'écouter de la musique trop fort.
- 3 Les jeux, sports et activités en plein air sont autorisés de 7 heures à 22 heures.
- 4 Dans les restaurants, dancings et autres assemblées les portes et fenêtres doivent être fermées dès 22 heures dans la mesure où des tiers voisins peuvent être importunés par le bruit.
- 5 Dès 22 heures, le repos nocturne doit être respecté.
- 6 Le Conseil communal peut accorder pour de justes motifs une autorisation de déroger aux heures de repos. Les droits de voisinage découlant du droit privé demeurent toutefois réservés.

- 7 La législation cantonale et fédérale sur la protection de la nature, de l'environnement et celle relative au droit de la construction sont réservées.

Art. 23

- 1 Les travaux et activités bruyantes, qui perturbent les cérémonies religieuses ou qui troublent le repos dominical sont interdits les dimanches et jours fériés cantonaux et fédéraux.

Administration Communale

Office de contrôle des champignons

La saison des champignons approchant à grands pas, l'Office de contrôle des champignons ouvrira ses portes, en collaboration avec les communes voisines et la vapko

Tous les lundis du 26 août au 28 octobre 2024 de 18h à 19h

SAUF LE LUNDI 7 OCTOBRE 2024

A l'Office du tourisme, Rue du Marché 4,
2520 La Neuveville

Gratuit et sans rendez-vous

Ordonnance sur les tarifs électriques

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998.

Lors de sa séance 3 septembre 2024, le Conseil communal de Nods a adopté l'ordonnance fixant

les tarifs électriques pour 2025. Cette ordonnance entrera en vigueur 1.1.2025, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

L'ordonnance est consultable auprès de l'administration.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

Administration communale

Vignette obligatoire pour déchets verts

Nous vous rappelons que, chaque ménage allant déposer du gazon ou des branchages doit être au bénéfice d'une vignette.

Cette vignette peut être retirée ou commandée à l'administration communale (032 751 24 29 ou commune@nods.ch).

Son prix est de CHF 80.- par année.

Des contrôles seront effectués mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour «jouer le jeu».

Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Nous vous remercions de votre compréhension.
Conseil communal

i**informations pratiques****LA NEUVEVILLE**

Municipalité de La Neuveville
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

Téléphone: 032 752 10 00
Site internet: www.laneuveville.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Lundi et mardi matin de 8 h 30 à 11 h 30, lundi et mardi après-midi de 13 h 45 à 16 h 15.
- Jeudi matin de 8 h 30 à 11 h 30, jeudi après-midi de 13 h 45 à 17 h 45.
- Mercredi et vendredi fermé

**COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE**

Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2
2515 Prêles

Téléphone: 032 315 70 70
Courriel: info@leplateaudediesse.ch
Site internet: www.leplateaudediesse.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Lundi matin de 8 h à 12 h, lundi après-midi de 14 h à 18 h
- Mardi, mercredi et vendredi matin de 10 h 30 à 11 h 30, après-midis fermées.
- Jeudi matin de 8 h à 11 h 30, jeudi après-midi de 14 h à 16 h.

La permanence téléphonique est assurée du:

- Lundi au jeudi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h
- Vendredi de 8 h à 11 h 30

**NODS**

Administration communale
Place du Village 5
2518 Nods

Téléphone: 032 751 24 29
Courriel: commune@nods.ch
Site internet: www.nods.ch

Heures d'ouverture des bureaux

- Lundi de 16 h à 18 h
- Mercredi de 9 h 30 à 11 h 30
- Jeudi de 8 h à 9 h 30 à 11 h 30

10 I PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Dimanche 8 septembre

10h, culte à la Blanche-église avec le pasteur Philippe Nicolet

Mercredi 11 septembre

Course œcuménique des aînés dans le Jura. Rencontre avec le pasteur Ebbutt, musée à Delémont et visite du Vorbourg. Renseignements au secrétariat.

A votre service

Marie-Laure Krafft Golay, pasteure, 032 315 11 53
Sara Holzmann, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 8. September

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und Jean-Luc Thellin (Musik).

Pikettdienst

6. bis 30. September: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Célébrations

Samedi 7 septembre, 15h, Messe Noces d'Or, Cathédrale de Soleure

Messes dominicales

Dimanche 8 septembre, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Sortie des aînés pour notre UP à Notre-Dame du Vorbourg

Un magnifique programme attend les aînés de notre UP! Ils feront la même excursion, mais à une semaine d'intervalle.

Les aînés de La Neuveville et du Plateau de Diesse partiront le mercredi 11 septembre.

Départ: 8h15 de La Neuveville - devant la Poste. Retour: environ 18h. Merci aux personnes intéressées de s'inscrire jusqu'au 5 septembre, auprès du secrétariat: tél. 032 329 56 01 ou communaute.francoophone@kathbielbienne.ch.

Les aînés de Bienne et de la communauté catholique des villages partiront, eux, le mercredi 18 septembre.

Départ: 8h15 de Bienne - Terminal des cars (derrière la gare CFF). Retour: environ 18h. Merci aux personnes intéressées de s'inscrire jusqu'au 11 septembre, auprès du secrétariat: tél. 032 329 56 01 ou communaute.francoophone@kathbielbienne.ch.

Programme commun des sorties des aînés

A 9h: pause-café-croissant sur le trajet /
10h30: visite du Musée de la vie jurassienne - collection Chappuis-Fähndrich /
12h15: repas à Delémont (indiquer si intolérances alimentaires) /
15h30: accueil et célébration à la chapelle du Vorbourg / 17h: départ de Delémont

Prix: CHF 40 par personne (CHF 70 pour un couple). A payer dans le car.

Baptême des enfants en âge de scolarité

Votre enfant est en âge de scolarité et vous souhaiteriez qu'il soit baptisé? Un parcours de cheminement au baptême va débuter après les vacances d'automne.

Renseignements et inscriptions: 032 328 19 25 ou claudine.brumann@kathbielbienne.ch

60 ans de l'Eglise Sainte-Marie à Anet

Samedi 7 septembre 2024

Tous les paroissiens sont très chaleureusement

à Anet pour célébrer ensemble le patronage de la paroisse Seeland - Lyss et, en même temps, le soixantième anniversaire de l'Eglise d'Anet.

- Dès 13h30, danse et programme pour enfants
- 15h30 Apéro riche
- 17h Culte de fête avec l'évêque auxiliaire Josef Stübi et le Chœur de l'Eglise de Lyss

A cette occasion, la communauté prendra également congé d'Eberhard Jost, aumônier de longue date au sein de cette paroisse.

Église catholique, Fauggersweg 8, 3232 Anet

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Fenêtre Ouverte

Vendredi 6 septembre, 19h30, Maison de paroisse de Nods (Rte de Diesse 5), rencontre avec le chanoine Bernard Raphaël de la communauté du Grand-Saint-Bernard et M^{me} Barbara Weiss, de la communauté Don Camillo sur le thème: « Pourquoi vivre en communauté aujourd'hui? », entrée libre, collecte

Culte avec la photographe Sandra Mattsson

Dimanche 8 septembre, 10h, église de Diesse, culte avec la participation de la photographe Sandra Mattsson. Présentation de ses magnifiques clichés d'animaux de la région et de son film « L'éveil de la forêt »

Marche méditative avec Ernst Zürcher

Dimanche 15 septembre, rdv 10h devant l'église de Diesse, ingénieur forestier bien connu pour ses publications, il parlera, lors d'une marche accessible à tous (45mn), de la vie fascinante des arbres. A l'église en cas de mauvais temps

Contacts

Présidente: M^{me} Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Dimanche 8 septembre

10h, culte à Diesse.

Mardi 10 septembre

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Dimanche 15 septembre

10h à Diesse, marche méditative avec Ernst Zürcher.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch N'hésitez pas à le contacter!

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58, 079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet (032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Consultez gratuitement la
Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Adresses utiles

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30. La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h et le samedi et dimanche de 9h-15h.

Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert du 27 avril 2024 au 27 octobre 2024
Samedi et dimanche 14h30 à 17h30
Nouvelles expositions: La Vigne en Grand et Nos adieux au masque péruvien
Prolongation de l'exposition: Les Petites Annonces
www.museelaneuveville.ch
musee.laneuveville@bluewin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Exposition: Le phylloxéra au lac de Bienne
Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h. Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. www.fhvl.ch.

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Vendredi 13.09.2024 20h30 Sandrine Viglino
Vendredi 27.09.2024 20h30 Bonny B. & the Jukes
Samedi 05.10.2024 20h30 Robert Bouvier
Vendredi 18.10.2024 20h30 Lee Floyd & Big easy Gators

Dimanche 27.10.2024 17h00 Cie de Bois de d'Os
Samedi 02.11.2024 20h30 Rosset-Donnet Monay
Dimanche 03.11.2024 17h00 Rosset-Donnet Monay
Samedi 16.11.2024 20h30 Le Beau Lac de Bâle
Samedi 23.11.2024 20h30 La fête à Tordu & Co
Dimanche 01.12.2022 17h00 Cie de la Marelle
Samedi 07.12.2024 20h30 Marzella, Faustine
Ve13 et Sa.14.2024 20h30 Pierre Aucaigne & friends
Samedi 11.01.2025 20h30 Elvett
Vendredi 24.01.2025 20h30 Gabriel Tornay
Samedi 08.02.2025 20h30 Michael von der Heide
Mercredi 12.02.2025 20h00 Bastian Baker
Jeudi 13.02.2025 20h00 Bastian Baker